



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2022-360

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites /**

### **74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites**

74-2022-12-01-00008 - Arrêté n°2022-0223 du 1 décembre 2022 portant levée de l'interdiction d'ouverture dominicale pour les magasins de détail où sont mis en vente des matériels de radio télévision, électroménager, bricolage, équipement de la maison, articles de droguerie (2 pages)

Page 3

74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites

74-2022-12-01-00008

Arrêté n°2022-0223 du 1 décembre 2022 portant  
levée de l'interdiction d'ouverture dominicale  
pour les magasins de détail où sont mis en vente  
des matériels de radio télévision,  
électroménager, bricolage, équipement de la  
maison, articles de droguerie



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités  
de Haute-Savoie**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

le jeudi 1 décembre 2022

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° 2022-0223 du 1 décembre 2022**

Portant levée de l'interdiction d'ouverture dominicale pour les magasins de détail où sont mis en vente des matériels de radio télévision, électroménager, bricolage, équipement de la maison et articles de droguerie

**VU** les articles L 3132-1 à L 3132-3 et L 3132-29 du code du travail

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, article 43 modifié par le décret n° 2010-46 du 16 février 2010, article 26 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Yves LE BRETON en qualité de préfet de la Haute-Savoie, à compter du 23 août 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 5/76 du 7 juillet 1976 rendant obligatoire la fermeture au public le dimanche dans le département de la Haute-Savoie des établissements de détail où sont mis en vente des matériels de radio télévision, électroménager, bricolage, équipement de la maison et articles de droguerie ;

**VU** les demandes formulées par les commerces de détail de la branche tendant à obtenir la suspension de l'arrêté préfectoral n° 5/76 du 7 juillet 1976 afin de permettre l'ouverture des établissements soumis aux dispositions de cet arrêté ;

**VU** les avis favorables exprimés dans le cadre de la consultation de la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie, de la chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Savoie et des syndicats d'employeurs et de salariés ;

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
Mél : [prenom.nom@haute-savoie.gouv.fr](mailto:prenom.nom@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

Préfecture labellisée Qual-e-Pref  
depuis le 18 décembre 2019.  
Modules 1 et 7 : Relation générale avec  
les usagers & Communication  
d'urgence en cas d'événement majeur



**CONSIDÉRANT** que les modes de consommation dans la période qui précède les fêtes de Noël favorisent l'activité commerciale et qu'il y a lieu, dans ces circonstances, de permettre aux établissements de détail où sont mis en vente des matériels de radio télévision, électroménager, bricolage, équipement de la maison et articles de droguerie d'exercer leur activité au même titre que les autres commerces de détail qui bénéficient d'une dérogation au repos dominical prise sur la base des attributions données aux maires par application de l'article L 3132-26 du code du travail ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTE

**Article 1er** : le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral de fermeture n° 5/76 du 7 juillet 1976 est ainsi modifié :

Les établissements de commerce de détail où sont mis en vente des matériels de radio télévision, électroménager, bricolage, équipement de la maison et articles de droguerie seront fermés au public le dimanche toute la journée dans le département de la Haute-Savoie à l'exception des dimanches :

- 04 décembre 2022
- 11 décembre 2022
- 18 décembre 2022

**Article 2** : Les autres dispositions contenues dans l'arrêté préfectoral de fermeture n° 5/76 du 7 juillet 1976 demeurent applicables ;

**Article 3** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie et Madame le directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Haute-Savoie sont chargés, chacun et chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie.

P/LE PREFET et par délégation,  
P/la directrice départementale  
de l'emploi, du travail et des  
solidarités de Haute-Savoie,

La directrice départementale  
adjointe de l'emploi,  
du travail et des solidarités de  
Haute-Savoie



Delphine THERMOZ